

« Que fait-on de la miséricorde ? »

Par cette lettre je m'adresse à vous, chrétiennes et chrétiens engagés dans les paroisses, car vous avez une influence déterminante sur l'avenir et le développement des paroisses. Vous vous engagez de plus en plus en endossant des responsabilités de direction et des tâches pastorales. Vos responsabilités ne vont que s'amplifier à l'avenir, ce qui est une bonne raison d'espérer.

La grande signification que je vois au cœur de ces responsabilités et de cet espoir, en particulier dans nos communautés chrétiennes, c'est l'efficacité de la miséricorde. Et c'est d'autant plus prioritaire que le déficit en miséricorde concerne malheureusement de larges domaines du ministère ecclésiastique. On peut mentionner le refus de l'eucharistie aux couples divorcés-remariés, le traitement des laïcs comme partenaires de seconde catégorie, en particulier des femmes, ou alors des personnes homosexuelles. Comme je me sens également concerné, un changement de comportement envers les prêtres suspendus de leurs fonctions, leurs partenaires et leurs enfants me tient particulièrement à cœur. J'attends donc plus de miséricorde de la part des instances ecclésiastiques envers ces familles de prêtres.

Voici mes réflexions fondamentales au sujet des familles de prêtres

- L'Eglise plaide avec raison pour l'intégrité des familles. Mais lorsqu'il s'agit d'une famille de prêtre, elle agit de manière hostile. Elle tolère les relations extraconjugales, les conseille même parfois et ne met pas en question le ministère du prêtre. Si toutefois le prêtre veut légitimer sa liaison par le mariage, il sera sanctionné au niveau économique et privé de sa fonction, le conduisant ainsi souvent vers un avenir incertain.

Pourquoi ce comportement hostile à la famille ? N'est-ce pas une attitude peu chrétienne ? Pourquoi l'Eglise ne peut-elle faire preuve de plus de miséricorde et de soutien ?

- Ce que je trouve insupportable, c'est le traitement réservé aux femmes de prêtres. Il est déjà difficile pour elles de ne pouvoir vivre ouvertement leur relation hors-mariage tolérée, elles sont souvent confrontées à la peur, à la discrimination, à la mauvaise conscience et au sentiment de culpabilité. Mais après le mariage, quand mari prêtre s'est vu suspendu de ministère, leurs conditions de vie économique et sociale se dégradent souvent. De plus, si l'épouse exerçait une activité dans le cadre de la paroisse, elle sera également sanctionnée par un licenciement.

Comment peut-on justifier cette discrimination des épouses de prêtres ? N'est-ce pas l'expression d'une position peu miséricordieuse de la part de l'Eglise ?

- En ce qui concerne les enfants, je trouve cette situation scandaleuse. Ils en sont souvent traumatisés. Même après le mariage de leurs parents, les enfants de prêtres souffrent souvent de discrimination et de condition de vie difficiles.

Comment peut-on justifier cette situation chrétiennement ? L'Eglise ne prive-t-elle pas les enfants de prêtres de la chaleur d'un foyer ?

Je fais donc appel à vous, chrétiennes et chrétiens engagés, pour modifier votre regard sur la situation des prêtres, de leurs femmes et de leurs enfants. Engagez-vous en leur faveur et élevez la voix pour que les prêtres mariés conservent leur ministère sans réserve aucune.

Voici les tâches importantes que je vous propose comme perspectives d'avenir:

- Faites savoir qu'une telle différence de traitement ne peut plus être tolérée entre un prêtre vivant une relation extraconjugale et pratiquant son ministère normalement et un prêtre qui assume publiquement son partenariat en se mariant et se voit ainsi sanctionné par la perte de son ministère. Engagez-vous pour une réhabilitation des prêtres sans ministère, pour permettre aux prêtres mariés de réintégrer totalement leurs fonctions.
- Ne tolérez pas plus longtemps le dénigrement infligé aux prêtres mariés, la discrimination de leurs épouses, déstabilisant ainsi leurs enfants. C'est une atteinte aux valeurs chrétiennes et même contre les droits humains. Exigez que la vie familiale des prêtres soit respectée intégralement.
- Souciez-vous d'aider à réduire le manque de prêtres en réclamant l'engagement de prêtres mariés dans la pastorale, dans la direction de paroisse et dans l'accomplissement sacramentel. Insistez pour que tous leurs droits ecclésiastiques et spirituels leur soient reconnus. En fin de compte, il n'existe aucune raison théologique et biblique connue pour fonder l'incompatibilité entre prêtrise et vie conjugale. Au cours de l'Histoire, cette situation s'est imposée petit à petit pour des raisons politiques et économiques.
- Faites savoir autour de vous à chaque occasion que l'Eglise n'a pas les moyens de se passer plus longtemps des capacités spécifiques pointues et du potentiel spirituel de ses prêtres suspendus de ministère. Exigez qu'on prenne des mesures pour stopper la pénurie de prêtres, afin que chacun d'eux ait assez de temps pour remplir ses tâches pastorales, en assumant ainsi largement sa vocation.
- Insistez pour que l'Eglise laisse le libre choix à ses prêtres d'exercer leur ministère en homme marié ou en célibataire. On pourra ainsi pallier à l'état d'urgence que représente le manque de prêtres et renoncer à fusionner les paroisses.

Par cette lettre et mes réflexions, j'aimerais éveiller l'espoir. Il est indispensable que l'Eglise démontre un plus haut degré de miséricorde et d'amour fraternel envers les familles de prêtres. L'Eglise y gagnerait en crédibilité et le dramatique déficit de confiance à son égard en bénéficierait. J'engage donc vivement tous les chrétiens et chrétiennes engagés à participer à l'amélioration des relations de l'Eglise avec ses prêtres suspendus, en réclamant plus de miséricorde à leur égard. Un changement de cap dans ce

sens de la part de l'Eglise pourrait donner une impulsion pour plus de miséricorde en pensée, en parole et en action dans d'autres domaines encore. Mais la question de savoir „Que fait-on de la miséricorde ?“ se pose encore plus que jamais.

L'auteur :

Ignaz Reisenbichler est prêtre, docteur en théologie catholique et maître en théologie évangélique. Il a été jésuite durant 11 ans; il a été également actif dans l'économie privée durant 25 ans. Son mariage est à l'origine de sa suspension dans l'exercice de la prêtrise et la fin de son parcours académique. Il a pu bénéficier de circonstances et de conditions favorables qui lui ont permis ainsi qu'à sa famille de gravir rapidement les échelons sociaux et économiques en leur procurant la sécurité financière.

(Cette lettre a été publiée par l'organisation « Nous-sommes-Eglise » en Autriche, le 27.1.2012).